

Les ministres et les dirigeants de l'APEC examineront les progrès réalisés au chapitre de la mise en œuvre des initiatives entreprises en 1997 dans le domaine de l'infrastructure. Au nombre de celles-ci figure le cadre de Vancouver, une initiative visant à élargir, au sein des pays de l'APEC, les partenariats entre les secteurs public et privé en vue du développement de l'infrastructure et de l'obtention de résultats dans les secteurs des télécommunications, des transports, de l'énergie, des villes écoviabiles et de l'infrastructure rurale.

D'autres initiatives de coopération économique

Les réunions des ministres et des dirigeants de l'APEC en novembre 1998 permettront également d'examiner les travaux sur la coopération économique et technique, dont les travaux des ministres de l'APEC responsables des télécommunications, des petites et moyennes entreprises, de l'énergie, des questions relatives aux femmes ainsi que des sciences et de la technologie. Un accent particulier sera mis sur le perfectionnement des compétences, la maîtrise des technologies et la capacité d'intervention en cas d'urgence.

Commerce et investissement

Les dirigeants économiques de l'APEC se sont engagés à favoriser la libéralisation du commerce et de l'investissement dans les pays membres de la région, d'ici 2010 dans le cas des pays développés et d'ici 2020 pour ceux en développement. Les efforts de libéralisation de l'APEC reposent sur l'indéfectible attachement de tous les membres à un système commercial ouvert et aux principes de l'économie de marché. Les membres de l'APEC s'engagent à titre individuel et collectif à libéraliser le commerce selon le principe de la nation la plus favorisée, en vertu duquel les avantages sont également consentis aux non-membres.

Le programme de l'APEC visant à libéraliser et à faciliter le commerce et l'investissement progresse en deux volets tout aussi importants l'un que l'autre : des plans d'action individuels pour libéraliser les droits de douane par la suppression des mesures tarifaires et non tarifaires, et des plans d'action collectifs, à savoir les mesures d'ensemble visant à faciliter le commerce et à réduire les coûts pour les consommateurs et les producteurs de la région. Les plans d'action individuels conduisent l'APEC vers l'objectif de la libéralisation du commerce dans la région, mais les membres tentent actuellement d'y ajouter une initiative visant à libéraliser le commerce dans certains secteurs. L'APEC est toujours déterminé à faire en sorte que ses efforts de libéralisation et de facilitation du commerce dans la région appuient entièrement le travail courant de l'Organisation mondiale du commerce.